

Demande d'occupation de la voie publique - ANNEE 2025**(chantiers)**

Références et tarifs : Arrêtés municipaux n° 2023 -360 du 17 Janvier 2023 portant règlement d'occupation du domaine public communal, de la voie publique et de ses dépendances et n° 2024 - 4949 du 21 Octobre 2024 fixant les tarifs des occupations de la voie publique et de ses dépendances pour l'année 2025 .

DEMANDEUR**Entreprise :****Adresse :****CodePostal :** **Ville :** **Pays :****Téléphone :** **Tél (H24) - cas d'urgence :****Contact : M.ou Mme :** **Email :****E-mail facturation :**

NB : Déclaration du chantier obligatoire à la Direction de l'Expansion Economique, 9 rue du Gabian, pour les entreprises non établie en Principauté (cf. site www.gouv.mc) > Espace Entreprises)

OCCUPATION

(joindre obligatoirement un plan avec cotes pour déterminer la surface occupée et les parties disponibles pour la circulation des voitures et des piétons et, si la demande porte sur l'installation d'un échafaudage, joindre une attestation d'un organisme de formation indiquant que le personnel est habilité au montage des échafaudages).

Première demande ☐**Demande de prolongation** ☐**Type d'occupation** (échafaudage,palissade,benne...)**Lieu : n° :** **voie :****(complément d'adresse) :****Durée prévue pour ce chantier :** **Surface :****Du** **au****Nature des travaux :**

NB : - CETTE DEMANDE DOIT ETRE ADRESSEE UN MOIS AVANT LE DEBUT DE L'OCCUPATION PREVUE ET NE SERA RECEVABLE

- TOUTE OCCUPATION DOIT ETRE AUTORISEE PAR ARRETE MUNICIPAL .



L'auteur de la demande certifie exacts les renseignements fournis et reconnaît avoir pris connaissance des conditions de délivrance des occupations de la voie publique.

A..... **Le**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives destiné à la délivrance d'autorisations d'occupation de la voie publique. Ces données ne sont ni cédées, ni accessibles à l'exception du personnel de la Police Municipale dûment habilité.

Le délai de prescription est de 5 ans pour la demande d'autorisation. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification

Place de la Mairie • 98000 MONACO cedex

Tél : +377 93 15 28 26

pmovp@mairie.mc • www.mairie.mc